



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Commune de Villiers-sur-Marne

**Portant sur une demande d'autorisation de défrichement et la modification
n°4 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Villiers-sur-Marne
dans le cadre du projet d'aménagement de la Zone d'aménagement Concerté (ZAC)
« Marne Europe »**

Par arrêté préfectoral n°2022/00258 du 24 janvier 2022 a été prescrite l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur une demande d'autorisation de défrichement et la modification n°4 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Villiers-sur-Marne dans le cadre du projet d'aménagement de la Zone d'aménagement Concerté (ZAC) « Marne Europe » à Villiers-sur-Marne.

Cette enquête se déroulera **du lundi 14 février au mardi 15 mars 2022 inclus**, pendant 30 jours consécutifs.
Le siège de l'enquête est fixé à la préfecture du Val-de-Marne.

Madame Monique DELAFOSSE, architecte honoraire, exercera les fonctions de commissaire enquêteur et se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites et orales, à la mairie de Villiers-sur-Marne - place de l'Hôtel de Ville - 94 350 Villiers-sur-Marne, où 3 permanences seront assurées aux dates et horaires suivants :

- **Lundi 14 février 2022 de 9h à 12h**
- **Mercredi 9 mars 2022 de 14h15 à 17h15**
- **Mardi 15 mars 2022 de 14h15 à 17h15**

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête :

- sur rendez-vous, au Service Urbanisme de la mairie de Villiers-sur-Marne – 10 chemin des Ponceaux – 94350 Villiers-sur-Marne aux jours et heures habituels d'ouverture des services ;
- sur le portail internet des services de l'État dans le Val-de-Marne à l'adresse suivante : <http://www.val-de-marne.gouv.fr/publications/AOEP-avis-d-ouverture-d-enquetes-publiques>
- sur le registre électronique en ligne accessible à cette adresse : <http://zacmarneurope.enquetepublique.net>
- sur un poste informatique mis à disposition à la préfecture du Val-de-Marne – siège de l'enquête, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Le public pourra formuler ses observations :

- sur le registre d'enquête (établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur) prévu à cet effet, sur rendez-vous, au Service Urbanisme de la mairie de Villiers-sur-Marne – 10 chemin des Ponceaux – 94 350 Villiers-sur-Marne aux jours et heures habituels d'ouverture des services, et au siège de l'enquête ;
- ou par correspondance, au siège de l'enquête, à l'attention de Madame Monique DELAFOSSE, commissaire enquêteur ;
- sur le registre électronique en ligne accessible à cette adresse : <http://zacmarneurope.enquetepublique.net>
- par voie électronique à l'adresse suivante : zacmarneurope@enquetepublique.net

Les contributions reçues par correspondance et par voie électronique seront annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public, dans les meilleurs délais, au siège de l'enquête. À l'expiration de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra le dossier accompagné de ses conclusions et de ses avis motivés, à la Préfète du Val-de-Marne.

Au terme de la procédure, la Préfète du Val-de-Marne prendra un arrêté d'autorisation ou de refus de défrichement et l'Établissement public territorial « Paris Est Marne&Bois » sera en charge de la modification n°4 du PLU de la commune de Villiers-sur-Marne. L'arrêté d'ouverture d'enquête est consultable sur le portail internet des services de l'État dans le Val de Marne : <http://www.val-de-marne.gouv.fr/Publications/AOEP-Avis-d-Ouverture-d-Enquetes-Publiques>